

L' ANGE GABRIEL,

JOURNAL POLITIQUE, HISTORIQUE, LITTÉRAIRE.



QUARTIDI, 24 Nivôse, An VIII.

Tria sunt omnia, et ipsum ter in omnem partem se diffundit.
ARISTOT. l. 1. de Cælo.

Arrivée de 20 mille russes en Franconie. — Renouvellement de la triple alliance entre les cours de Vienne, de Prusse et de Londres. — Arrestation de trois individus accusés d'intelligence avec les chouans. — Réclamations des habitans de Versailles. — Défense à Turin de porter la cocarde piémontaise. — Sur le Lycée de Paris. — Mouvements des armées. — Situation de l'intérieur. Arrêté du ministre de la police aux administrations centrales. — Exécution à Londres d'un jeune français accusé du meurtre du capitaine Wilcork. — Nouvelles diverses. — Variétés.

Ce Journal qui paroît tous les jours, est du prix modique de 11 francs pour trois mois; de 21 francs pour six mois; et de 40 francs pour un an franc de port. On sera libre de ne souscrire que pour un mois, en payant 4 fr. On envoie les lettres et l'argent, affranchis, à l'adresse du directeur de l'Ange Gabriel, rue du Cimetière-St. André-des-Arcs, n°. 9, à Paris.

I T A L I E.

Milan, 22 décembre. Le général de cavalerie Mélas est arrivé le 17 à Turin avec le quartier-général de l'armée principale: la plupart des troupes ont pris des cantonnemens resserrés sur la lisière des Alpes de Savoie et du Dauphiné, et dans les environs d'Ormeé et de Cêve, du côté de la Ligurie. Une partie de l'armée du général Kray a pris aussi des cantonnemens sur la Bormida. Il n'y a que les divisions des généraux Ott et Klenau, qui soient en ce moment en activité dans la rivière du Levant, et le corps du général de Hohenzollern, qui continue de faire le blocus du fort de Gavi.

A N G L E T E R R E.

Londres, 21 nivôse. Il est arrivé hier (31 décembre) aux bureaux du lord Grenville, un officier venant de France. Il débarqua à Douvres, et partit aussitôt pour Londres. On ignore l'objet de sa mission. Le citoyen Nion, agent de la république française pour l'échange des prisonniers, est malade depuis quelque tems.

Jean Prevôt, jeune français, a été exécuté, il y a peu de jours, en vertu d'une sentence du tribunal d'amirauté. Il étoit accusé du meurtre du capitaine Wilcocks, commandant le bâtiment la *Lady Shore*, qui se rendoit à Botany-Bay. Les rues par lesquelles ce malheureux a passé au lieu de son supplice, étoient tellement obstruées par la foule, et il en est résulté tant d'inconvéniens, que le lord maire a écrit aux officiers de l'amirauté, en leur recommandant de prendre des mesures pour qu'à l'avenir le public n'éprouve point les mêmes inconvéniens, dans des cas semblables, car dans toutes les rues on a été obligé de fermer les boutiques.

Dans la liste de ceux qui ont souscrit en faveur des pauvres industriels de Londres, on remarque le nom de M. Pitt,

qui a donné 100 livres sterling. Le tableau comparatif du commerce de Liverpool, pendant l'année précédente, offre une augmentation de plus de 13,000 tonneaux dans les exportations.

Nous apprenons de Madrid, que la question proposée par l'académie royale de cette ville, pour le prix de cette année, est ainsi conçue: *Quelle est l'influence d'une éducation littéraire générale, sur le bonheur d'un peuple?* Cette question a été suggérée par le parti républicain, en majorité dans cette académie.

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E.

Mouvements des armées.

On annonce dans la Souabe, comme une chose certaine, l'arrivée prochaine de 20,000 russes en Franconie, venant de la Bohême. Ils doivent prendre des positions le long du Mein, jusqu'à Aschaffembourg. Le reste de l'armée du général Suwarow, après avoir été habillée entièrement, se rendra aussi en Franconie. Suivant les mêmes nouvelles, les premières colonnes de l'armée russe, rassemblées dans la Lithuanie et dans la Wolhinie, se sont ébranlées pour passer la Vistule. Elle est composée de 60,000 hommes, dont 52,000 combattans. L'infanterie compose les trois-quarts de cette armée; la cavalerie régulière forme le reste. On ne parle ici que d'ouvrir la campagne par le siège de Mayence. Quoiqu'il en soit de ce projet, l'on sait positivement que les français ne négligent rien pour mettre cette place dans le meilleur état de défense. Ils y font entrer tous les jours une quantité considérable de vivres et de munitions de guerre. D'autre part, on apprend de Zurich qu'une partie de l'armée française quitte la Suisse, et se porte sur Mayence et Strasbourg. Huit régimens de cavalerie vont sur le Haut-Rhin prendre leurs quartiers d'hiver. Ces dispositions soulagent l'Helvétie, où la misère et le désespoir faisoient chaque jour des progrès d'autant plus alarmans que les manufactures de ce pays n'offrent plus de ressources.

Des lettres toutes récentes de Vienne, assurent que la triple alliance de l'Autriche, de la Russie et de l'Angleterre vient d'être signée de nouveau à Londres, et que par le premier article de ce nouveau traité, les trois cours s'engagent à pousser la guerre avec plus de vigueur que jamais. M. de Kasko, adjudant-général du prince de Hohenlohe,

accompagné de M. de Tutnick, commandant de la place, s'est rendu le 3 sur la rive gauche du Rhin, avec des dépêches de l'archiduc Charles, que l'on dit être de la plus haute importance. Ces officiers ont eu un entretien avec un parlementaire français.

Suivant ce qu'on apprend, les états de Souabe ont adressé à M. Wickam, ministre de S. M. britannique, une lettre dans laquelle ils demandent des subsides pour les 10,000 hommes que le cercle de Souabe va mettre sur pied.

L'armée impériale en Italie consiste maintenant en 136 bataillons d'infanterie, et 106 escadrons de cavalerie.

Situation de l'intérieur.

Trois chefs de royalistes ont passé en Angleterre sans doute pour quelque mission importante. Un autre, nommé Levicomte, a pris une position militaire sur la route de Paris à Brest.

Les mécontents ont annoncé à Gailly (Ille-et-Vilaine) le rétablissement d'une foire de l'ancien régime, pour la vente de toutes leurs denrées, provenant en grande partie du pillage des biens du cit. Dupaquier, président de l'administration.

Ils se sont cantonnés à Guichen, à Loheac, à Guipry, par bandes de 3 à 400. Le 4, une troupe d'entre eux est entrée, à quatre heures, à Pleurthuis, où ils ont brisé les portes de l'administration, enlevé les archives, et coupé l'arbre de la liberté en criant : *Vive le roi !* D'autres sont venus jusqu'aux portes de Rennes enlever l'argent qui se trouvoit dans les bureaux des droits de passe. Ils ont formé une nouvelle compagnie dans le canton de Vermoil près de Saumur, rive droite de la Loire près d'Ingrande. Dans une seule métairie, 17 septiers de grains ont été enlevés par eux pour l'approvisionnement de l'Angleterre, et 6 à 7 voitures de grains dans la seule commune d'Ivré. Les mêmes enlèvements ont lieu sur différens points et toujours avec la même destination, l'Angleterre. Cependant on paroît se rassurer généralement, soit par l'espérance de la paix, soit par la confiance aux mesures du gouvernement dans le cas contraire.

PARIS, 23 nivôse.

-- On publie que Barrère et Lamarque sont allés voir le premier consul ; qu'il les a accueillis avec bienveillance, et leur a promis de rendre leurs *talens utiles à la république*.

-- Les imprimeurs de Paris ont présentés aux consuls une pétition contre l'imprimerie de la république.

-- Boissy-d'Anglas a formé un établissement à Oléron avec sa famille ; il ne veut pas en revenir.

-- Est-il vrai que l'acteur Gavaudan ait été arrêté, parce qu'il prenoit la liberté de porter sur un habit uniforme bleu, doublure chamois, un bouton à fleur de lys, de plus les deux lettres C H d'une part, et ce qu'il y a de pis, le mot *Dieu de l'autre ?* C'est, dit-on, le costume des chouans.

-- Les assassins de la Glacière, les incendiaires de Bedouin, les satellites de la guillotine d'Orange, remplissent les tribunaux et les administrations des départemens méridionaux.

-- O honte ! Dans la séance du corps législatif du 19, le scrutin a prouvé que sur trois cents membres, il n'y en avoit de présens que cent huit, et l'on n'a pu prendre de résolution.

-- La malle de Lyon à Paris a été attaquée et pillée le 15, à sept heures du soir, près de Villefranche (Rhône), par quarante brigands, qui ont lié le courrier, le postillon, les gendarmes, les voyageurs, et les ont désarmés. Le légis-

lateur Dumas qui étoit du nombre, a perdu une somme considérable.

-- Il vient d'arriver à Nice, à Toulon et à Marseille, sur des bâtimens neutres, près de quatre cents proscrits napolitains, que le roi de Naples a bannis à perpétuité. On distingue parmi eux l'évêque della Torre, le prince Filangori, et la duchesse de Cassano, avec sa fille, que la reine avoit fait renfermer dans la Galère, maison destinée aux femmes de mauvaise vie. Ils confirment la vérité de tout ce que l'on a dit des exécutions dont Naples a été le théâtre. Ils ajoutent que des troubles ont éclaté dans les provinces, et même dans la capitale.

-- Les ci-devant gouvernans orangistes, détenus depuis environ un mois à Alkmaër, ont été relâchés : il n'y avoit point contre eux de motifs d'accusation, ou du moins légalement prouvés. Le fameux Henry Von Straden, arrêté à Hoor, a été aussi remis en liberté.

-- Trois individus accusés de correspondance et d'intelligence avec les chouans, furent conduits hier au Temple.

-- Les habitans de Versailles, et principalement les propriétaires sont toujours dans la sollicitude sur le projet de transférer les invalides de Saint-Cyr dans le château ; ils craignent que ces nouveaux hôtes ne dégradent un monument qui appelle encore l'étranger, et que le parc, qui a conservé à travers les désastres de la révolution une grande magnificence, ne souffre des altérations sensibles dans ses divers ornemens. On assure qu'une pétition, signée d'un très-grand nombre d'individus, et adressée aux consuls, a pour objet de prévenir cet événement, qu'on regarde comme funeste aux propriétés de cette commune.

Le citoyen Grandpré, qui dirigeoit l'exercice du culte catholique à l'église de Notre-dame de Versailles, est depuis quelques jours de retour dans cette commune, d'après un arrêté des consuls, qui a rappelé une partie des prêtres déportés. La municipalité et le département ont reçu une pétition, dont le motif est d'obtenir de rentrer en possession de l'église Notre-Dame, qui n'a point été aliénée, et qui, par cette raison, redevient à la disposition des catholiques.

-- Les consuls de la république ont arrêté le 19 nivôse, que les membres des bureaux centraux, les commissaires de police, et les officiers de paix seront nommés par le premier consul, sur la présentation du ministre de la police générale.

-- On forme en ce moment à Marseille une légion composée des patriotes cisalpins, romains, napolitains, piémontais, réfugiés en France. Dès qu'elle sera organisée, elle ira joindre l'armée d'Italie.

-- A Turin, il n'est plus permis de porter la cocarde piémontaise. Tous les fonctionnaires publics nationaux ont été destitués. Les nouvelles autorités judiciaires, administratives et militaires, sont organisées comme celles de l'Autriche, et l'on n'y voit que des allemands.

-- Le Lycée de Paris, connu jusqu'ici sous le nom de lycée *Marbauf* ou lycée *Thélusson* ; cette institution intéressante acquiert de plus en plus de la célébrité dans cette ville. Toutes les Muses sourient à cet établissement précieux, dans lequel elles reçoivent tour-à-tour des hommages dignes d'elles, en même tems qu'elles mêmes offrent leurs tributs au dieu du Parnasse. Le zèle du citoyen Lebrun contribue avec succès au culte dont elles sont à la fois les déesses et les prêtresses dans ce temple où l'on remplit parfaitement le double objet que se sont proposé les fondateurs, de donner plus d'instruction à l'agrément, plus d'agrément à l'instruction, et de présenter la réunion des Muses et des Grâces, du savoir et du plaisir. Il n'est plus

permis d'en douter, quand on lit parmi les noms des littérateurs qui composent cette société, ceux des Legouvé, des Lebrun, des Demoustier, des Vigée, etc. Aujourd'hui, 4, s'y tiendra la séance de la *Veillée des Muses*; les autres jours de la décade sont remplis par différens cours; le nonidi sera consacré à un cercle paré. On y trouve tous les jours et à toutes les heures, une bibliothèque nombreuse, et les nouveautés les plus intéressantes. Nul ne peut y être reçu s'il n'est présenté par deux commissaires ou par trois membres de la société. Le prix de la souscription est de 96 fr. pour un an, de 72 fr. pour six mois, de 42 fr. pour trois mois, et de 18 fr. pour un mois; les dames ne payent que la moitié de ces prix. Cette souscription se paye au secrétariat du Lycée; et cet établissement est actuellement dans la maison Mercy, n°. 42, boulevard Montmartre.

VARIÉTÉS.

Récompenses nationales.

On a beaucoup parlé de la terre de Crosne accordée au sénateur Sieyès, à titre de récompense nationale.

Des esprits peut-être trop austères ont paru blessé d'une pareille disposition des propriétés publiques. Hâtons-nous de les éclairer, et prouvons leur que c'étoit une chose toute simple que d'offrir et d'accepter un tel gage de la reconnaissance publique.

De tous les tems, les nations comme les rois ont récompensé les individus qui leur avoient rendu des services. Il y a bien à cet égard dans l'histoire quelques omissions, quelques erreurs, quelques mal-entendus. Par exemple, il est arrivé de tems à autre que les récompenses ont été usurpées par les témoins des services rendus, tandis que leurs véritables auteurs étoient emprisonnés, bannis ou suppliciés. Mais ces petites méprises ne nuisent pas aux principes, et en tout état de cause, tout service mérite récompense.

En partant de cette donnée, on ne peut contester au sénateur Sieyès celle qu'il a bien voulu accepter; car assurément personne plus que lui n'a rendu des services à la révolution. Il en fut un des principaux instigateurs: si elle n'a pas tournée précisément comme il l'avoit prévu, si la direction lui en est échappée, si dans diverses journées que sa sagacité a préparées, le mouvement a quelquefois servi d'autres vues que les siennes, ce n'est pas ses intentions que l'on doit accuser. Il est pleinement justifié par le résultat du 18 brumaire, journée heureuse, journée mémorable, journée d'autant plus glorieuse pour lui, qu'après avoir préparé de longue main cette dernière révolution, qui devoit asseoir enfin la république sur les plus solides fondemens, le philosophe satisfait d'avoir appelé le bonheur sur sa patrie, a donné la preuve évidente de son désintéressement, en confiant le timon de l'état au jeune héros que la France appelle à si juste titre son libérateur.

Les romains accordoient aux vainqueurs le nom des nations qu'ils avoient vaincues. Cet usage, long-tems oublié, a reparu dans ce siècle en Espagne, en Angleterre, en Russie.

Mais ce genre de récompense n'est point applicable au sénateur Sieyès. Sa gloire n'est pas celle du guerrier; mais celle du sage. Il ne s'est pas illustré par des actions d'éclat qui restent forcément dans la mémoire des hommes; sa gloire est plus modeste; son génie s'est renfermé dans les bornes de l'esprit de direction. C'est dans son cabinet, c'est par les voies de la sagesse qu'il a préparé la naissance de la prospérité dont l'aurore a lui le 18 brumaire.

Ce genre de service, il faut en convenir, ne frappe pas

les yeux du vulgaire: tous ceux qui ne croient que ce qu'ils voient, seroient portés à les révoquer en doute, si des actes publics ne les constatoient pas. Il étoit donc indispensable que les représentans du peuple, prenant l'initiative de sa reconnaissance, établissent la réalité des services par la réalité de la récompense.

Cela posé, quel genre pouvoient-ils adopter? Les titres sont proscrits; les distinctions choquent l'égalité. Ce n'étoit pas un guerrier qu'ils avoient à récompenser; c'étoit un sage qui le premier a secoué les préjugés de l'orgueil et décidé le triomphe de la philosophie. Que pouvoit-on faire de mieux que de lui appliquer un domaine conquis par la philosophie sur les préjugés de l'orgueil?

Si les représentans sont justifiés de la disposition de ce domaine, le sénateur Sieyès est tout aussi facilement justifié de son acceptation. Ah! s'il l'avoit exigé, si ce domaine étoit le prix de sa retraite, sans doute ce seroit une tache à la gloire du philosophe: mais ces soupçons seroient injustes; son désintéressement est assez connu. Il vit de peu, et le changement de sa fortune n'en apportera point à sa sobriété. Respectons ses motifs, et croyons que son superflu sera le patrimoine des malheureux que les secousses de la révolution ont dépouillés du nécessaire.

Sieyès, après tout, est l'enfant de la révolution, sans elle son génie peut-être se seroit endormi dans les stales d'un chapitre, si même il n'eût été étouffé par l'embonpoint d'une abbaye.

Mais s'il est né de la révolution, elle aussi lui doit la naissance. Il est assez connu que Sieyès fut un de ses principaux auteurs; et certes il est bien juste qu'un enfant soit nourri par sa mère, et qu'un père soit soutenu par sa fille.

Au milieu de la frivolité, de la dissolution de ce siècle, il parut une femme dont la conduite retraça à la nation la pureté des mœurs antiques, qui, par les charmes qu'elle sut prêter à la vertu, en commanda le respect même à ses ennemis; qui confondit par d'illustres exemples, la licence et l'orgueil, et ferma la bouche à la calomnie. Placée auprès du trône, elle honora son rang par ses mœurs; et lorsqu'au fort de l'ouragan révolutionnaire, l'état s'ébranla sur lui-même, elle resta debout parmi ses ruines. Comme elle n'avoit pas été éblouie de son élévation, elle ne fut pas humiliée de sa chute; princesse ou citoyenne, elle se trouvoit à sa place, dès qu'elle pouvoit faire du bien aux hommes. A ces traits, tout français reconnoit la fille du vertueux Penthèvre.

Intéressante par tous les liens qui attachent une personne de son sexe à la société: combien elle fut malheureuse sous tous les rapports! Que ne souffrit-elle pas comme fille, comme sœur, comme épouse et comme mère? Retracerai-je ici l'effrayant tableau de son martyre? Arrachée mourante à ses foyers, et chargée d'indignes fers, traînée de cachots en cachots, abreuvée d'outrages et d'humiliations; pendant quinze mois, elle vit le glaive de la mort suspendu sur sa tête, et Robespierre délibérant, chaque jour, s'il livreroit à ses bourreaux cette vertu embarrassante: c'est ainsi qu'il la nommoit. Le 9 thermidor, qui brisa les fers des gens de bien, ne fit que relâcher les siens. Pendant deux ans encore, elle languit, rue de Charonne, en proie aux privations, à l'inquisition, à la captivité. Durant ce long cours de tribulations, chacun sait qu'il ne lui échappa point un murmure; qu'on la vit toujours douce, toujours affable envers les auteurs, comme envers les compagnons de ses maux.

En prairial de l'an 5, on réclama pour madame d'Or-

leans. La France entière répondit à ce cri, et la nation reçut comme un bienfait le décret qui la rétablit dans ses propriétés. Mais le directoire ne lui donna pas de suite. Enfin, le 18 fructidor sonna, et.... l'Europe sait le reste....

Mais ce que l'Europe ignore encore, et ce qu'il faut lui apprendre, c'est que le Séjan de ces nouveaux Tibère, l'exécrable Sottin, lui envoya le 25 fructidor, une horde de sbires, avec ordre de la conduire au Temple, et delà à la Guyane française..... A la Guyane! l'entendez-vous lecteurs? Une femme malade, étendue sur un lit de douleur, captive et souffrante depuis six années!... On parvint à faire révoquer cet ordre barbare. Mais trois jours après, on vint lui signifier qu'on lui donnoit quatre heures pour partir pour l'Espagne. Madame d'Orléans demanda, comme de raison, des fonds pour les frais de voyage. Mais Séjan-Sottin répondit que c'étoit à elle à en trouver, à moins qu'elle ne préférât de passer à la Guyane. Que vous dirai-je, enfin? Au moment que l'état lui reprenoit pour plusieurs millions de biens, madame d'Orléans fut obligée d'emprunter de l'argent pour se faire déporter.... Cependant trois années d'exil, succèdent à six années de captivité, à une complication de catastrophes inouïes, à des raffinements de barbarie, dont l'histoire des Gengis, des Tamerlan, ne présente pas d'exemple.

MINISTÈRE DE LA POLICE GÉNÉRALE.
Le ministre de la police générale de la république, aux administrations centrales des départemens.

Paris, le 22 nivôse an 8.

Quand les arrêtés du gouvernement sont mal exécutés, citoyens administrateurs, c'est à ses ministres à en rappeler le véritable esprit.

Quand les administrations laissent dévier les citoyens des vues du gouvernement, c'est encore à ses ministres à rappeler les fonctionnaires publics aux principes et aux motifs de ses arrêtés.

Je vous ai déjà fait connoître la volonté du gouvernement relativement aux émigrés; je dois vous expliquer ses intentions sur la rentrée des français proscrits, sur le retour des prêtres et sur la tolérance des cultes.

Le gouvernement en faisant cesser les proscriptions, n'a pas voulu donner de nouveaux dangers à la patrie. Il a séché les larmes des familles en y rappelant des hommes qui, dans le lieu de leur exil, n'ont pas cessé de l'aimer et d'en parler avec orgueil; mais il en ferme plus rigoureusement l'entrée à ceux qui voulurent ramener parmi nous les vengeances et les servitudes de la royauté.

Ceux-là ne reviendront pas non plus souiller le sol de la république, qui, à une certaine époque de la révolution, voulurent faire du retour à l'ordre une réaction sanglante; qui, dans le Midi, portèrent l'assassinat dans les prisons où les coupables mêmes devoient attendre la justice.

Faire rentrer quelques prêtres déportés a été un acte d'humanité et de morale. Le gouvernement a voulu consacrer la liberté des opinions religieuses, mais non la résurrection du fanatisme; il a voulu ramener parmi le peuple des précepteurs d'une morale antique et révéree, mais non des réacteurs sanguinaires et des vengeurs superstitieux.

Le gouvernement a, par son arrêté du 7 nivôse, rendu à l'usage des cultes la jouissance de plusieurs édifices qui y avoient été originairement destinés; mais il n'a pas rouvert des temples à l'intolérance turbulente, ni au fanatisme persécuteur.

La liberté des cultes est l'ouvrage de la philosophie et de la politique. L'intolérance des sectes religieuses est l'ouvrage de l'ignorance et du crime.

Le gouvernement veut que tous les cultes soient libres, et qu'aucun ne soit dominant. La nature entière atteste que c'est aussi le vœu de son auteur.

Si le despotisme a besoin d'une religion exclusive, la république demande des religions amies et hospitalières... Le ciel ne veut pas qu'on trouble la terre pour l'honorer.

Le gouvernement ne voit dans les sectes religieuses que des français, et la loi, dans toute la latitude de sa justice et de sa bienfaisance n'aperçoit que des républicains.

Telles sont, citoyens administrateurs, les vues vers lesquelles vous devez diriger votre surveillance et vos opérations.

Que tous les cultes soient donc libres et égaux; mais que les lois qui en règlent l'exercice, continuent d'être sévèrement exécutées.

Respectez la croyance et la pensée, qui sont hors du domaine des lois et des constitutions; mais montrez-vous inflexibles contre les individus qui s'écartent des principes de notre ordre social; soyez inexorables envers les perturbateurs, quels qu'ils soient, et sous quelque prétexte qu'ils exécutent le mal sur la terre. *Signé, Fouché.*

T R I B U N A T.

Séance du 22 nivôse.

Andrieux, par motion d'ordre, invite le tribunal à déclarer, à l'exemple du sénat conservateur, qu'aucune pétition ne pourra être signée par un tribun. Beauvais, Jubé, Gaudin, l'ont révoquer cette proposition à la commission chargée du projet de réglemant. Lecointe-Puyravau, de retour de sa mission dans les départemens de l'Ouest, promet de remplir avec fidélité les fonctions qui lui sont attribuées par la constitution. Chassiron fait un rapport sur le projet tendant à mettre en vente tous les marais salans de la république. Il fait sentir la nécessité de procurer des ressources extraordinaires au nouveau gouvernement. Déjà, dit-il, l'état de nos finances s'est amélioré par de grandes économies. Les députés du corps législatif et du gouvernement offrent une réduction de 6 millions. Le nouveau système administratif trouvera une diminution de moitié dans les dépenses. La guerre et la marine coûteront 50 millions de moins que ce qu'on avoit d'abord estimé. Le rachat des rentes produira 40 millions, et l'aliénation des marais salans présente une ressource nouvelle. Il conclut à l'adoption du projet. Impression et ajournement. Comité secret.

C O R P S L É G I S L A T I F.

Séance du 22 nivôse.

Dans son message d'hier, le consulat avoit fixé au 1^{er} pluviôse la discussion de la proposition de loi qu'il avoit fait présenter en comité secret. Un nouveau message propose qu'elle ait lieu aujourd'hui, vu l'urgence de ce qui en est l'objet. Renvoi au tribunal. Il s'agit de déclarer les départemens insurgés de l'Ouest *hors la constitution*. A quatre heures, les orateurs du tribunal, Chénier, Challot et Jean-de-Bry, sont introduits avec les orateurs du gouvernement, Pétiet et Bénézech. On les entend en comité secret. Demain le corps législatif votera sur le projet.

Nos souscripteurs dont l'abonnement expire à la fin de ce mois, sont invités à le renouveler de suite s'ils veulent n'éprouver aucun retard.